



152^E SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OMS

Point 23.3 de l'ordre du jour

Réforme de l'OMS : participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS

Janvier 2023

Le Conseil International des Infirmières (CII) soutient fermement la capacité des acteurs non étatiques de se faire entendre davantage dans tous les organes de gouvernance de l'OMS.

Les infirmières prodiguent des soins directs et intimes, disposent de connaissances et d'une expertise professionnelles sur toutes les questions liées à la santé et au bien-être, et font partie intégrante des soins centrés sur la personne. Les infirmières travaillent dans les secteurs public et privé pour faire progresser la santé mondiale par leurs soins directs aux patients, leur leadership, leurs recherches et leur formation. Ignorer l'expression, par le biais d'acteurs non étatiques comme le CII, des opinions de quelque 28 millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde reviendrait à omettre des informations cruciales pour la santé et pour le bien-être dans le monde. Le CII est favorable à ce que l'on écoute les opinions exprimées directement par les acteurs non étatiques pour faire progresser la santé et le bien-être. Avant de prendre toute décision définitive au sujet des déclarations de groupes d'intérêts, il faut consulter les acteurs non étatiques. Les déclarations de groupes d'intérêts ne doivent pas remplacer les déclarations individuelles et le choix des points figurant à l'ordre du jour doit se faire avec la participation des acteurs non étatiques.